Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 29 mars 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2ème adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Michel-Pierre PECOUL, conseiller municipal ; Gilles APELOIG, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Pierre MARTIN ; Olivier BRIDELANCE

PREFECTURE DE L'ISERE
09 AVR. 2025
SECTION COURRIER

Absents excusés : Gilles APELOIG, conseiller municipal, pouvoir à Michel-Pierre PECOUL
Secrétaire de séance : Pierre MARTIN
Représentant consultatif du Maire : Rémi GOUBE

En présence de : Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RGSGV ; Gilles CALVEZ, directeur d'exploitation.

VOTE :	Pour	6	Contre	0	Abstention	0

2025 – 08 : Calendrier d'ouverture du domaine skiable pour la saison 2025 / 2026

Le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2221-1 à L. 2221-10 et R. 2221-1 à R. 2221-52 ;
- Vu les statuts de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- Considérant la nécessité de fixer les périodes d'ouverture du domaine skiable pour la saison 2025-2026 ;
- Considérant le calendrier des vacances scolaires pour l'hiver 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approuver les périodes d'ouverture suivantes pour la saison 2025-2026 :

- Période principale d'exploitation : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 8 mars 2026
- Week-ends de préouverture :
  - Samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025
  - Samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025

Article 2 : De noter que cette période d'exploitation représente entre 78 et 82 jours d'ouverture selon les conditions d'enneigement, contre 81 jours pour la saison précédente.

Article 3 : D'autoriser le Directeur à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, notamment en termes de communication, de préparation des installations et de gestion du personnel.

Article 4 : De charger le Directeur de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 07 avril 2025

Le Président

Didier RICHE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 08 avril 2025
- de sa publication le 08 avril 2025

RÉGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr